

## Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 12 aout 2022

**Présent(e)s** : Marjolaine Girault, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Didier Mantz, Marc Marsat, Jean Christophe Monferran, Jean Michel Palliot.

**Absent(e)s excusé(e)s**, Brigitte Biernat, Yannick Ghesquiere, (procuration à Jean Michel Palliot)  
8 conseillers présents, dont un avec une procuration, **soit neuf votants**.

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00.

Le secrétaire de séance est Alain Croissy.

### **1. Nomenclature budgétaire M57**

Jean Michel Palliot et Alain Croissy résument cette nouvelle nomenclature budgétaire  
La M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des Métropoles françaises. Se voulant universelle, elle est destinée à remplacer les autres instructions : M4 (EPIC), M14 (Communes et EPCI), M52 (Départements), M71 (Régions). Elle permettra de déboucher sur un Compte Financier Unique (CFU) qui est un document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2024.

Le maire propose que nous mettions en place cette nouvelle nomenclature dès le budget 2023.

**Abstention 0 ; Contre 0 ; Pour 9 voix.**

### **2. Vente de la maison de la rue principale**

Jean Michel Palliot indique qu'il a reçu une proposition pour l'acquisition de cette maison de 82 000 € net vendeur. Il explique que depuis que nous l'avons mise en vente, en début d'année sur plusieurs agences immobilières, nous n'avons pas reçu de proposition formelle. Pour rappel notre mise en vente initiale était de 100 000€. Il propose que nous validions cette offre, car les agences lui ont expliqué que cette maison sera difficile à vendre au-dessus de ce montant, en raison des travaux importants qui sont à réaliser pour la mettre en conformité (Isolation, chauffage, pièces d'eau (sanitaire et salle de bain), peinture ...)

Alain Croissy indique qu'il serait préférable de trouver une autre solution pour cette maison, qui a été achetée par la commune 120 000€. La rénover pour la louer, envisager un autre projet pour son utilisation (pourquoi pas la création d'une (**Mam**) Maison d'assistants maternels».

Le conseil lui indique que nous avons comme projet la remise en place d'un complexe rural avec un café /restaurant, et que comme nous en avons convenu à la majorité absolue, la vente de la maison permettra l'autofinancement de ce programme. Marjolaine Girault rajoute que nous avons également évoqué la rénovation des appartements au-dessus de l'école et de l'ancienne mairie.

**La question est donc « Acceptez-vous la proposition de la vente de cette maison à 82 000€ »**

**Abstention 1 ; Contre 1 ; Pour 7 voix.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide donc la vente de la maison.

### **3. CCAS**

Le maire indique qu'il envisage, comme c'est le cas de nombreuses autres municipalités de dissoudre le CCAS, qui sera ainsi rattaché simplement sur une ligne budgétaire de notre comptabilité. Il précise toutefois, qu'il envisage le même fonctionnement en créant un groupe projet CCAS auquel il impliquera les personnes de la commune (hors conseil), qui y siègeraient.

Marjolaine Girault indique qu'elle n'est pas favorable à cette dissolution, car le comité qui sera créé n'aura pas de pouvoir de décision, mais simplement un rôle de proposition. Elle précise également que la représentante de l'UDI ne pourra certainement plus siéger dans ce groupe, de manière officielle.

Après un échange, où chacun des conseillers présents s'exprime, il est décidé de passer au vote.

**« Acceptez-vous que le maire dissolve le CCAS »**

**Abstention 4, contre 2, pour 3.**

**La dissolution du CCAS est donc validée.**

#### **4. Prêt pour aire de jeux et terrain de pétanque**

Nous avons validé dans le budget 2022, un emprunt de 66 000€ afin de nous permettre, l'achat du broyeur, la réfection des routes de Barberanges et de Courzadet, et l'aménagement de l'aire de jeux ainsi que du terrain de pétanque.

En début d'année, un premier emprunt de 44 000€ a été engagé pour l'achat du broyeur et la réfection des routes.

Pour réaliser l'aménagement de l'aire de jeux et du terrain de pétanque, le complément de 22 000€ qui était prévu, (avec le retour des subventions des premières opérations), complètera le coût de ces travaux).

**« Validez-vous cet emprunt de 22 000€ pour engager les travaux de l'aire de jeux et du terrain de pétanque ».**

**Abstention 0; Contre 0 ; Pour 9 voix.**

#### **5. Arrêté de péril maison route de St Eloy**

Un courrier en AR, indiquant une mise en demeure de mise en sécurité de leur bâtiment a été envoyé vers les propriétaires. Car des pierres ou tuiles risquent de tomber sur la chaussée. Un des propriétaires a répondu, mais le second ne s'est pas manifesté.

Le maire indique qu'il va être prononcé un arrêté de mise en péril imminent afin d'obliger les propriétaires à prendre des mesures de protection. Sans réponse de leur part il sera procédé à la mise en sécurité des bâtiments à leur frais. travaux qui seront réalisés lui seront facturés.

**Le conseil valide cet arrêté à l'unanimité.**

#### **6. Info**

- a) La rénovation des routes de Courzat et de Barberanges est terminée.
- b) Quelques nouvelles de notre secrétaire de mairie, Kathy qui est souffrante depuis le début du mois d'aout. Elle rentre à l'hôpital mardi 16 aout pour se faire opérer. Le conseil municipal lui adresse ses vœux de bon rétablissement.
- c) La mairie reste fermée jusqu'au 2 septembre 2022 inclus.

#### **7. Divers**

***La séance est levée à 19 h30***